Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 038-213800535-20240703-DB_240628_057-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_240628_057

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	20
Votants	28
Pouvoir(s)	8
Absent(s)	7

Séance du 28 juin 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 20 juin 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Dorian MAILLET

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Sébastien CHALESSIN, Semiha ALATAS, Anissa DAOUI, Damien PERRARD, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Aurélien LEPRETRE, pouvoir à Dorian MAILLET, Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marie-Claude SOUCHAUD, Océane ROULOT, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM, Laurent CAMPO, pouvoir à Hélène ACCETTOLA, Gaël LEGAY-BELLOD, pouvoir à Marie-Laure GARNIER, Isabelle RENARD, pouvoir à Odile MARTINI, Kévin DOREL, pouvoir à Roger RICHERMOZ

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats antérieurs, les restes à réaliser mais également d'intégrer des dépenses, des ressources nouvelles ou de supprimer des crédits antérieurement votés.

Ainsi, le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	+ 207 294,94 €
Virement à la section d'investissement	+ 6 452 376,15 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 038-213800535-20240703-DB_240628_057-DE

TOTAL	**+ 6 959 621,09 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles	+ 532 216,00 €
Affectation du résultat de l'exercice 2023 au compte 002	+ 6 427 405,09 €
TOTAL	**+ 6 959 621,09 €**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	+ 951 650, 00 €
Affectation du déficit de l'exercice 2023 au compte 001	+ 2 861 622,90 €
Restes à réaliser de l'exercice 2023	+ 2 701 463,77 €
TOTAL	**+ 6 514 736,67 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Affectation du résultat de l'exercice 2023 au compte 1068	+ 4 663 829,42 €
Virement de la section de fonctionnement	+ 6 452 376,15 €
Restes à réaliser de l'exercice 2023	+ 899 257,25 €
Emprunt	- 6 839 726,15 €
Recettes réelles (hors emprunt)	+ 1 339 000,00 €
TOTAL	**6 514 736,67 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal tel que présenté précédemment et détaillé dans la maquette jointe ;

- **DE PRÉCISER** que, à l'exception des crédits spécialisés, les crédits sont votés par chapitre ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou un adjoint ayant la délégation en la matière à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 038-213800535-20240703-DB_240628_057-DE

Vote(s) pour	22	
Vote(s) contre	0	
Abstention(s)	6	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 03/07/2024
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Dorian MAILLET

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.